



Distr. : Générale
23 janvier 2007

Français
Original : Anglais



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants
Troisième réunion**

Dakar, 30 avril – 4 mai 2007

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : élection du Bureau

**Election du Bureau de la Conférence des Parties à sa
troisième réunion**

Note du secrétariat

1. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, adopté par la Conférence à sa première réunion dans sa décision SC-1/1, régissent l'élection des membres du Bureau comme suit :

« Article 22

2. A la deuxième réunion et aux réunions ordinaires ultérieures de la Conférence des Parties, un Président et neuf Vice-présidents, dont l'un fait office de Rapporteur, sont élus parmi les représentants des Parties présentes à la réunion. Ils forment le Bureau de la Conférence des Parties. Chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies est représenté par deux membres du Bureau. Le mandat du Président prend effet immédiatement et ceux des neuf Vice-présidents prennent effet à la clôture de la réunion durant laquelle ils ont été élus. Le Président reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Président au début de la réunion ordinaire suivante de la Conférence des Parties, ainsi que pour toute réunion extraordinaire convoquée dans l'intervalle.

3. Les postes de Président et de Rapporteur sont normalement pourvus par roulement entre les groupes régionaux des Nations Unies. Aucun membre élu du Bureau ne peut siéger pendant plus de deux mandats consécutifs. »

* UNEP/POPS/COP.3/1.

2. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur et à l'approche adoptée lors de la deuxième réunion de la Conférence pour l'élection des membres du Bureau, celle-ci pourrait, à la troisième réunion, se dérouler comme suit :

a) Le Président élu à la deuxième réunion de la Conférence, M. Nicholas Kiddle (Nouvelle-Zélande) pourrait ouvrir la troisième réunion de la Conférence;

b) La Conférence élirait parmi les Vice-présidents actuels celui qui ferait office de Rapporteur. Afin d'assurer un roulement entre les groupes régionaux, le Rapporteur devrait être d'une région autre que celle du Rapporteur de la première et de la deuxième réunions de la Conférence¹;

c) La Conférence élirait alors un Président pour sa troisième réunion qui, pour assurer un roulement par région, serait choisi parmi les représentants d'une région autre que celle des Présidents élus à la première et à la deuxième réunions². Le mandat du Président élu à la deuxième réunion de la Conférence s'achèverait³ immédiatement après les élections et le mandat du Président nouvellement élu prendrait effet;

d) Si le Président nouvellement élu n'est pas l'un des Vice-présidents élus lors de la deuxième réunion, un des Vice-présidents de la région représentée par le nouveau Président mettrait un terme à son mandat afin de conserver l'équilibre régional du Bureau;

e) La Conférence élirait alors neuf Vice-présidents dont les mandats commenceraient à la clôture de la troisième réunion de la Conférence et s'achèverait à la clôture de la quatrième réunion de la Conférence. L'un des Vice-présidents ferait office de Rapporteur et afin d'assurer un roulement par région, serait choisi parmi les représentants d'une région autre que celle des Rapporteurs élus à la première et à la deuxième réunions et que celle du Rapporteur de la troisième réunion.

Mesure que pourrait prendre la Conférence des Parties

3. La Conférence souhaitera peut-être adopter, pour l'élection des membres du Bureau, la procédure exposée au paragraphe 2 ci-dessus.

¹ Mme Therese Yarde (Barbade) représentant le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a été élue Vice-présidente lors de la première réunion de la Conférence des Parties et a accepté de faire office de Rapporteur. Mme Yarde a continué de faire office de Rapporteur jusqu'à la fin de son mandat de Vice-présidente, à la clôture de la deuxième réunion de la Conférence des Parties. La Conférence doit encore choisir lequel parmi les Vice-présidents élus à la deuxième réunion de la Conférence fera office de Rapporteur à la troisième réunion.

² M. Mariano Arana (Uruguay) du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a été élu Président à la première réunion de la Conférence des Parties et M. Kiddle du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats a été élu Président à la deuxième réunion de la Conférence des Parties.

³ Etant donné que M. Kiddle a également été élu à la deuxième réunion de la Conférence des Parties au poste de Vice-président pour un mandat commençant à la clôture de cette réunion et s'achevant à la clôture de la troisième réunion, il continuera d'être membre du Bureau en qualité de Vice-président jusqu'à la clôture de la troisième réunion.